

# Qu'est-ce qu'un microprojet dans les Bouches du Rhône et le Var?

## Programme Opérationnel FSE Compétitivité régionale et emploi 2007-2013.

<b>Axe</b>	<b>4</b>	<b>Capital humain, mise en réseau, innovation et transnationalité</b>
<b>mesure</b>	<b>42</b>	<b>Partenariats, mise en réseau, initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion</b>
<b>sous-mesure</b>	<b>423</b>	<b>Petits porteurs de projets associatifs</b>



Le dispositif microprojets est financé par l'Union Européenne et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Europe s'engage en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Social Européen.

Le dispositif microprojets est porté dans les Bouches du Rhône et le Var par la CRESS-PACA (<http://www.cresspaca.org/services-appui-microprojet.html>)



**Dans les Bouches du Rhône et le Var**, le Fonds Social Européen et la Région PACA soutiennent le montage de microprojets ayant un impact sur l'emploi. Cette mesure participe au renforcement de la cohésion sociale, à la lutte contre l'exclusion et au développement local.

#### Nature des projets :

- 1/ Les créations d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (nouveaux gisements d'emploi : éco-tourisme, environnement, commerce équitable, etc.)
- 2/ Les initiatives de nature à combler les déficits de maillage du territoire (transport, etc.)
- 3/ Les activités qui mettent en avant les métiers patrimoniaux dans une perspective de valorisation économique d'un territoire
- 4/ Les actions en faveur de la lutte contre les différentes formes de discrimination dans le monde du travail.
- 5/ Les actions d'insertion socioprofessionnelles innovantes ou expérimentales en faveur des minima sociaux, des personnes handicapées, des jeunes et des seniors.

Les projets doivent tendre vers les 9 objectifs de référence à l'Economie sociale et solidaire décrits dans le PROGRESS (Programme régional de développement de l'ESS) :

<http://www.regionpaca.fr/economie-sociale-et-solidarite/progress-vers-une-autres-economie.html>

#### Soutien financier en moyenne sur 8 à 16 mois :

- Subvention de 23 000 euros maximum (25 000 euros pour les projets ayant un plan d'action relatif à l'égalité des chances femmes-hommes), qui finance le montage du projet à 100% : finalisation de l'étude de faisabilité, formalisation des partenariats, prospection, création d'outils, recrutement, communication, etc.
- Mise en réseau avec d'autres porteurs de projets d'économie sociale et solidaire

#### Les structures bénéficiaires :

Les associations, les Scic, les Scop ayant peu ou pas de salariés. Les structures de taille plus importante, ainsi que d'autres formes juridiques pourront exceptionnellement être financées dès lors qu'elles présentent un projet particulièrement innovant.

#### Une priorité est apportée aux :

- Structures primo-demandeuses d'une aide publique.
- Projets ciblant les priorités transversales suivantes:
  - o Insertion professionnelle des jeunes peu ou faiblement qualifiés
  - o Maintien dans l'emploi des seniors
  - o Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

#### Conditions à remplir :

- **développer un projet en phase d'émergence dans un objectif de rentabilité économique ;**
- **dont le plan de financement global ne dépasse pas 23 000 € ;**
- **qui ne peut prétendre à d'autres financements ;**
- **qui répond à un besoin sur le territoire ;**
- **qui a un impact sur l'emploi local**

#### Attention !

- Si votre projet se déroule dans :
  - le département des Alpes Maritimes : vous devez contacter la CLAIE : [www.claie06.org](http://www.claie06.org)
  - les départements du Vaucluse, des Alpes de Haute Provence ou des Hautes Alpes, vous devez contacter la BGE ACTIV' CONSEIL : [www.activconseil.net](http://www.activconseil.net)